
BARÈME DES HONORAIRES VENTE 2024

HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES

PRIX DE VENTE

HONORAIRES TTC

Supérieur à 600 000€

5% TTC du prix

De 300 000 € à 600 000 €

6% TTC du prix

Prix de vente inférieur à 300 000€

20.000 € forfaitaire

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%.

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION 2024

LOCATION VIDE OU MEUBLEE - SOUMIS À LA LOI 1989

1- Honoraires à la charge du locataire :

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail

Les honoraires correspondants à ces prestations sont fixés par zone :

- Zone très tendue : 12 € TTC /m2 (départements 75, 92, 78, 93, 94) ;
- Zone tendue : 10 € TTC /m2 (départements 91, 95).

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée :

- 3 € TTC /m2

2- Honoraires à la charge du propriétaire :

- 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

BAIL CODE CIVIL VIDE OU MEUBLÉ - NON SOUMIS À LA LOI 89

1- Honoraires à la charge du locataire

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée :

- 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

2- Honoraires à la charge du propriétaire

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée :

- 8% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.

HABILITATION ET GARANTIE

Carte professionnelle n° 9301 2015 000 001 499 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile de France (Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce. La société Alexandre Gouin Immobilier ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients et ne reçoit d'eux que le paiement de ses honoraires.

SARL ALG IMMOBILIER – Siège social, 39 rue vaneau 75 007 Paris, 01 56 28 14 33
SIREN : 813 678 679 – TVA FR9813678679 – CPI 9301 2015 000 001 499
RC PRO ALLIANZ IARD - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
Site internet www.alexandregouinimmobilier.com

BARÈME DES HONORAIRES APPLICABLE
AUX LOCATIONS SAISONNIERES 2024

TYPE DE BIENS
Maisons, appartements

HONORAIRES
25% TTC

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATION ET GARANTIE

Carte professionnelle n° 9301 2015 000 001 499 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile de France (Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce. La société Alexandre Gouin Immobilier ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients et ne reçoit d'eux que le paiement de ses honoraires.

SARL ALG IMMOBILIER – Siège social, 39 rue vaneau 75 007 Paris, 01 56 28 14 33
SIREN : 813 678 679 – TVA FR9813678679 – CPI 9301 2015 000 001 499
RC PRO ALLIANZ IARD - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
Site internet www.alexandregouinimmobilier.com